

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 juillet 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.107

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 13 juin dernier, dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Obtenir les renseignements suivants concernant les urgences mentionnées ci-dessous :

1. Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, **nombre total de visites de patients ambulatoires et par quart de travail (8h à 16h, 16h à 00h et 00h à 08h)** aux urgences du centre hospitalier de Trois-Pistoles, du CLSC de Pohénégamook, de l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac et du CLSC de Paspébiac;
2. Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, **nombre total de visites de patients sur civières et par quart de travail (8h à 16h, 16h à 00h et 00h à 08h)** aux urgences du centre hospitalier de Trois-Pistoles, du CLSC de Pohénégamook, de l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac et du CLSC de Paspébiac;
3. Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, **nombre total d'admissions à l'urgence via le service des paramédics par quart de travail (8h à 16h, 16h à 00h et 00h à 08h)** aux urgences du centre hospitalier de Trois-Pistoles, du CLSC de Pohénégamook, de l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac et du CLSC de Paspébiac;

... 2

4. Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, **effectifs médicaux par quart de travail (8h à 16h, 16h à 00h et 00h à 08h)** aux urgences du centre hospitalier de Trois-Pistoles, du CLSC de Pohénégamook, de l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac et du CLSC de Paspébiac selon la ventilation suivante :
 - a. Médecins
 - b. Infirmières
 - c. Techniciens en radiologie
 - d. Techniciens en laboratoire
5. Copie de tous les rapports, notes, documents, comptes-rendus de rencontres, avis de pertinence, états de situation et mémos produits par le MSSS concernant la fermeture de l'urgence du CLSC de Pohénégamook;
6. Copie de toutes les communications écrites (lettres et courriels) entre le MSSS et le CISSS du Bas-Saint-Laurent concernant la fermeture de l'urgence du CLSC de Pohénégamook;
7. Mesures ou plan visant à assurer l'ouverture 24/7 de l'urgence du CLSC de Pohénégamook. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant aux points 1, 2, 3, 5 et 6 de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Pour les points 1 à 3, les documents visés sont ceux numérotés de 1 à 4. Également, pour le point 5, nous refusons l'accès à un document recensé en vertu de l'article 9 alinéa 2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi, puisqu'il s'agit d'une ébauche.

De plus, pour le point 6, les documents répondant à votre demande sont ceux numérotés de 6 à 10. Nous vous informons que certains renseignements contenus dans ces documents ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 puisque ce sont des renseignements personnels tandis que certains autres renseignements provenant de courriels, en tout ou en partie, relèvent davantage du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-St-Laurent (CISSS) conformément à l'article 48 de la Loi. Ainsi, nous vous invitons à adresser votre requête à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation, aux coordonnées suivantes:

CISSS Bas-St-Laurent
Madame Isabelle Michaud
Adjointe affaires juridique, relations de travail et santé
et sécurité du travail par intérim
75, rue Saint-Henri
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A4
Téléphone : 418 868-1010, poste 2571
Télécopieur : 418 868-1890
Courriel : [REDACTED]

Par ailleurs, pour les points 4 et 7, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient aucun document. Nous vous référons également au CISSS du Bas-St-Laurent (voir ci-dessus).

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Caroline Dumont

p.j. 3

N/Réf. : 23-CR-00001-118